

A
Monsieur François BAROIN,
Maire de TROYES

(par fax du 16.12 2015 envoyé d'une boutique. Merci de nous répondre par un autre moyen)

Monsieur le Maire de TROYES,

Le journal l'EST-ECLAIR nous apprend que la Ville de TROYES a opté pour un contrat passé avec une entreprise qui se propose de **faire stériliser chirurgicalement les pigeons afin de réguler leurs populations.**

Permettez-nous de contester plus que vivement cette solution qui a été adoptée par la municipalité dont vous êtes le prestigieux élu. Et d'attirer votre attention sur ce en quoi consistera le contrat que vous avez signé pour la coquette somme de 15.000 euros par an, reconductible pendant 2 ans.

Qu'est-ce que la stérilisation chirurgicale des pigeons, Monsieur le Maire ?

L'entreprise à laquelle vous avez fait appel vous a-t-elle donné les « détails » de cette méthode ?

Il est connu de tous les vétérinaires aviaires que **pour anesthésier correctement les pigeons lors d'interventions dans leurs organes internes, on doit recourir à une anesthésie gazeuse, pratiquée seulement par des vétérinaires,** seuls aptes à pratiquer ce genre d'interventions, et non seulement à les cautionner, les assister. (Entre parenthèses, l'unique ovaire des pigeonnnes se trouvant tout près d'organes tels que reins et vessie extrêmement vascularisés, le risque d'hémorragie et de forte mortalité est très grand).

Si vous avez payé **moins de 40 euros par pigeon** pour une stérilisation qui doit être pratiquée sous anesthésie gazeuse par un vétérinaire, c'est que 1°) les opérations prévues à TROYES se feront **SANS** anesthésie, pratiquées par de simples « techniciens ». Vous auriez payé pour stériliser 375 pigeons par an, Monsieur le Maire ??? Et qui a compté les pigeons, ces « unités à traiter » ??? (15.000 euros divisés par 40 euros. **Avec une telle somme, on pourrait installer au moins 7 « pigeonniers de toit » !!!** Le pigeonnier de toit que nous avons installé à l'Ecole vétérinaire d'Alfort nous est revenu à moins de 2.000 euros !)

Ceci est déjà une chose mais il faut bien prendre conscience que 2°) **les pigeons survivants stérilisés continueront à « fienter ». Autant de nuisances, donc...** Une gestion véritable des pigeons à TROYES ne pourra faire l'impasse sur notre DEVOIR de **fournir des abris à ces oiseaux, dont les avantages essentiels seront de circonscrire les fientes et de réduire les naissances de ces oiseaux.**

Nous savons désormais que les mises à mort (par gazage) ont eu pour résultat d'inciter les pigeons survivants à se reproduire et que toutes captures parallèles à l'existence d'un pigeonnier ont un impact négatif sur le fonctionnement de celui-ci.

Le pigeonnier installé à TROYES en 2011 – sauf erreur de date de ma part – était le début de la solution. Encore aurait-il fallu installer davantage de pigeonniers ! L'entreprise était la plus honnête, même si elle est « onéreuse ». Un seul pigeonnier à TROYES ne suffisait pas et ce qui devait arriver est arrivé !

Nos préconisations sont les suivantes. Monsieur le Maire, merci d'en prendre connaissance :

Seule l'installation de pigeonniers « municipaux », construits puis entretenus « en interne », voire avec l'appui d'entreprises d'insertion, l'aide bénévole de défenseurs d'animaux et/ou l'aide des personnes qualifiées de « nourrisseurs » et si possible celle d'agents municipaux apporterait satisfaction à tous, en premier en termes financiers.

La Ville de ROMILLY sur Seine, voisine de TROYES que nous avons convaincue a adopté cette solution. Celle de SAINT-ETIENNE se dit tout à fait « partante ». Et tant d'autres, de plus en plus, à commencer par PARIS avec qui nous travaillons depuis 2003

La méthode des « pigeonniers de toit » qui reviennent à moins de 2.000 euros (tel celui de l'Ambassade des pigeons et de Faune Alfort) pourrait être un heureux complément au pigeonnier existant actuellement à TROYES.

Mais pas, surtout pas ces horreurs de stérilisations chirurgicales qui vont coûter une fortune aux contribuables de TROYES et occasionner d'innombrables souffrances.

Nous sommes reconnus comme experts de cette problématique et de solutions innovantes, porteuses de progrès et aussi - il faut le dire - **porteuses d'ESPOIR en ce qui concerne notre cohabitation avec les pigeons des Villes.**

A TROYES, - nous l'avons constaté-, de nombreux bâtiments sont abandonnés, carreaux crevés. Ceci constitue une infraction, Monsieur Baroin, bien davantage que le nourrissage « sauvage » par des personnes qui ont pitié de ces oiseaux réclamant nourriture appropriée (les pigeons sont granivores) et abris...

Ce que NOUS faisons aux pigeons est hors de proportion, inhumain ! Insensé ! Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous supplier de **suspendre le contrat que vous avez signé** : stérilisations à la chaîne de ces malheureux pigeons (**voir la vidéo** à la fin de la rubrique EVENEMENTS sur notre site et le commentaire

d'Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO :
www.ambassadedespigeons.com).

Vous remerciant de votre lecture et, à l'avance, de nous accorder un rendez-vous, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de mes très respectueuses salutations.

Brigitte Marquet, présidente de l'AMBASSADE des PIGEONS.